

Svoboda, Karel

La déclamation

In: Svoboda, Karel. *L'esthétique d'Aristote*. Brno: Filosofická fakulta s podporou Ministerstva školství a národní osvěty, 1927, pp. [172]-174

Stable URL (handle):

<https://hdl.handle.net/11222.digilib/118697>

Access Date: 28. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

CHAPITRE X

La Déclamation.

Aristote, comme tous les Grecs, désigne par déclamation (*ὑπόκρισις*) et la prononciation des discours et l'art de l'acteur¹ : l'acteur déclame son rôle devant le spectateur, de même que l'orateur prononce le discours devant l'auditeur. La récitation des poèmes épiques ne figure pas dans la déclamation, étant désignée par le terme ancien de rapsodie. Toutefois Aristote met avec raison la rapsodie à côté de la déclamation, comme des arts basés sur la force imitative de la voix².

Selon Aristote, la déclamation est une chose de talent, presque ne tenant pas à l'art (*ἀτεχνότερον*)³ ; c'est ainsi qu'avait jugé déjà Thrasymaque⁴. Aristote dit que ce fut bien tard qu'on commença à réfléchir sur la déclamation, car à l'origine, les poètes avaient récité eux-mêmes leurs œuvres (en acteurs, en rapsodes)⁵. Il suppose donc que la déclamation ne se développa comme un art particulier qu'au moment où le récitant fut une personne différente de l'écrivain.

Pour Aristote, la voix est ce qu'il y a de plus important dans la déclamation. Il soutient que les arts de la déclamation et de la rapsodie prirent leur origine dans la faculté imitative de la voix⁶. Avec cela s'accorde son opinion que la déclamation consiste dans la voix, c'est-à-dire dans son emploi pour exprimer chaque passion.

¹ Rhet. III 1, 1403 b 22 s.

² Ibid. 1403 b 22; 1404 a 21; Poet. 1, 1447 a 20.

³ Rhet. III 1, 1404 a 15.

⁴ Quint. III 3, 4; cf. Süss, Ethos, p. 175.

⁵ Rhet. III 1, 1403 b 21.

⁶ Ibid. 1404 a 21; Poet. 1, 1447 a 20.

Il distingue dans la voix : 1° la force (l'intensité); il faut savoir quand on doit se servir de la voix haute, basse ou moyenne, 2° l'harmonie; il faut savoir quand on doit se servir de la voix aiguë, grave ou moyenne, (même les accents figurent ici), 3° le rythme; il faut savoir quand on doit se servir d'un rythme ou d'un autre¹. En parlant du rythme qui était, bien entendu, déterminé pour la plupart par le texte, Aristote semble avoir en vue la recherche du rythme, sa mise en relief et peut-être aussi la vitesse, le mouvement de la parole.

Conformément à cette détermination, Aristote range dans la théorie de la déclamation la question comment il faut exprimer les commandements, les prières, les menaces, etc.². En effet, la force, la hauteur et la vitesse de la voix sont ici d'une grande importance.

Outre la voix, Aristote ne parle pas d'autres facteurs de la déclamation oratoire, excepté la mention que par les vêtements et les gestes (*σχήμα*) on peut augmenter la pitié de l'auditeur, qu'on peut lui rendre présente une chose triste³. Il mentionne aussi les gestes (*σημείον*) des rhapsodes⁴ et les gestes (*σχήμα*) et les mouvements (*κίνησις*) des acteurs tragiques⁵. Il condamne et l'exagération des gestes des rhapsodes⁶ et les mouvements grossiers des acteurs — on leur reprochait d'imiter les attitudes des femmes impudiques⁷ — et peut-être encore l'effort d'imiter tout; du moins, il rappelle les reproches qu'on faisait pour cela même aux acteurs — on donnait à l'un le nom de singe — et aux aulètes⁸. On en peut conclure qu'il n'était pas partisan du naturalisme des acteurs.

Dans le discours, de même que dans le drame, Aristote distingue les déclamations éthique et pathétique; ce contraste (*éthos*, *pathos*) nous est bien connu. Il soutient qu'il y a des acteurs qui ont l'aptitude pour la déclamation éthique, et d'autres, pour la déclamation pathétique, suivant quoi les acteurs recherchent des drames, et les poètes choisissent des acteurs⁹.

¹ Rhet. III 1, 1403 b 27—32.

² Poet. 19, 1456 b 9; 20, 1457 a 21. — ³ Rhet. II 8, 1386 a 28.

⁴ Poet. 26, 1462 a 5. — ⁵ Ibid. 1462 a 3, 8, 10.

⁶ 1462 a 5. — ⁷ 1462 a 9. — ⁸ 1461 b 34.

⁹ Rhet. III 12, 1413 b 10.

Aristote reconnaît la grande importance de la déclamation et dans l'art oratoire, ainsi qu'Isocrate¹ l'avait fait, et dans la poésie : il dit que la déclamation détermine le succès, que les acteurs sont à l'heure actuelle plus estimés que les poètes, et que de bons déclamateurs remportent la victoire dans les concours des orateurs². Il prend cela pour un phénomène dangereux. Il soutient que c'est la corruption de la communauté qui est la cause du succès de la déclamation dans les concours, et que la déclamation est considérée avec raison comme une chose ordinaire (*φορητικός*)³. Même dans un poème, la déclamation lui semble secondaire : il prétend que la tragédie, même sans mise en scène, sans acteurs, produit de l'effet⁴ et que la tragédie et l'épopée atteignent leur but, même sans mouvements⁵. Voici qu'à Aristote, savant et philosophe, la modulation de la voix, les gestes du récitant et de l'acteur, semblent accessoires en comparaison avec le contenu de l'œuvre.

¹ V 25. — ² Rhet. III 1, 1403 b 32. — ³ Ibid. 1403 b 34—1404 a 1.

⁴ Poet. 6, 1450 b 10. — ⁵ Ibid. 26, 1462 a 10.
